

Le transport, cordon ombilical de l'économie, est d'une importance vitale pour l'avenir du pays. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il alors à nous tenir dans l'ignorance, en refusant de nous communiquer le rapport? Est-ce parce que nous n'appartenons pas à la classe gouvernante? Se dirait-il par hasard que c'est lui qui règne, qu'il est le maître? A le voir, on croirait presque qu'il est le seul à avoir des idées. Évidemment, quand on voit qu'il n'est pas arrivé à doter le pays des transports qu'il lui faut on comprend que le gouvernement est à court d'idées. Il lui faut de l'aide, et nous sommes disposés à la lui fournir. Il est bien regrettable que le gouvernement ait jugé nécessaire de cacher ce document. Il contient de très bons renseignements dont on aurait pu se servir pour supprimer les écarts et les anomalies régionales du tarif-marchandises. Pourquoi garder le secret? J'espère que le ministre répondra à cette question.

On a entrepris une série d'études, mais le ministre ne répond pas toujours aux questions de la même façon. C'est bien sûr ce qui lui cause des ennuis, mais cela peut aussi l'aider à se tirer d'embarras parce que la façon dont on interprète son attitude dépend de la réponse qu'on lit. A une occasion, il a indiqué que toutes les études étaient terminées et, dans une autre réponse, il disait qu'une ou deux seulement étaient terminées.

Monsieur l'Orateur, on a entrepris trois ou quatre études fondamentales par suite des délibérations de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Par exemple, on a décidé d'étudier la proposition de fixation équitable des prix formulée par l'Alberta et le régime du tarif-marchandises. Cette étude a, je pense, été terminée, mais pourquoi n'a-t-elle pas été déposée et publiée? Il y a ensuite une étude concernant le principe des destinations préconisé par le Manitoba, qui constitue une autre façon d'aborder la structure du tarif-marchandises. Il y a aussi l'étude de l'infrastructure qui, si je ne m'abuse, est terminée. Pourquoi n'a-t-on pas publié ces études? Après tout, elles ont été financées par les contribuables du Canada. A mon avis, étant donné la pagaille qui règne dans le domaine des transports, il incombe au gouvernement de nous communiquer des renseignements afin que nous puissions les examiner et décider quelle est la meilleure façon d'aborder le problème. Nous regrettons beaucoup que le gouvernement ne nous mette pas au courant de l'état de ses travaux.

J'ai bien ri de certaines réponses du ministre aux questions posées au comité à propos de ce sujet très important. Il a signalé que les provinces s'opposaient à ce qu'on dépose ces études et je crois sincèrement que cette réponse était plutôt ridicule. Le gouvernement fédéral a payé une bonne partie des frais de ces études. La politique nationale des transports relève du gouvernement fédéral et il est selon moi ridicule de laisser entendre que nous ne pouvons avoir les renseignements parce que les provinces s'y opposent. Finalement, c'est le Parlement qui devra décider des mécanismes législatifs présentés pour refondre la politique nationale des transports.

Pourtant, dans bien des domaines, le gouvernement refuse de nous donner des renseignements et de prendre des mesures. Par exemple, que s'est-il passé dans l'affaire du colza que la CCT a étudiée pendant un certain temps et sur laquelle le ministre se penche depuis 1970? On a constaté que conformément à l'article 23 de la loi nationale sur les transports, le tarif-marchandises s'appliquant à cette denrée était contraire à l'intérêt public. La CCT a rendu une décision provisoire qui a été contestée par les provinces et tous les intéressés. Ils ont demandé au minist-

Chemins de fer—Loi

tre de reconsidérer la chose comme ils avaient le droit de le faire en vertu de certaines dispositions de la loi nationale sur les transports.

● (1240)

Je pense que cette question a été renvoyée au ministre en mars 1974 et qu'il l'a laissée en plan. Rien a été fait et l'inaction du ministre a retardé la décision finale de la CCT; c'est au point mort. Si le gouvernement prend autant de temps à remédier aux autres anomalies du tarif-marchandises certains taux ne seront guère modifiés avant l'an 2000.

Je voudrais maintenant parler de la question de l'abandon de lignes ferroviaires. Selon l'annonce faite en ce sens le 30 décembre, la décision concernant presque 6,000 milles de chemins de fer sera différée jusqu'au 31 décembre 1975. Presque trois mois se sont écoulés depuis cette annonce, mais le gouvernement n'a toujours pas donné de directives et n'a formulé aucun mandat sur la méthode d'évaluation. Il ne nous a pas dit comment ces lignes seraient évaluées ou quelles seraient les études faites à cet égard. Quelle est la raison d'un tel secret? Le gouvernement sait certainement comment régler ce problème.

M. Paproski: C'est là que le député se trompe. Il n'en sait rien.

M. Mazankowski: En attendant on ne sait pas à quoi s'en tenir pour ces 6,000 milles de voies ferrées. Dans certaines régions ces voies peuvent contribuer à l'expansion économique, mais cette expansion ne se fera pas vu l'incertitude actuelle. Je ne dis pas que le gouvernement doive garantir qu'on continuera à utiliser ces 6,000 milles de voies ferrées jusqu'à l'an 2000. Là n'est pas la question. Je dis simplement qu'en retardant cette décision à l'égard de ces 6,000 milles de voies ferrées jusqu'en 1975 il a créé de la confusion, de l'incertitude et un sentiment d'irritation.

Les gouvernements ne manquent pas de conseils. Ils en obtiennent des comités provinciaux et des comités techniques. Le ministre responsable de la Commission du blé (M. Lang) a constitué un groupe d'étude chargé de l'examen des transports. En outre, le ministre des Transports a parrainé d'autres groupes d'étude. Nous avons à notre disposition les services de toutes sortes de groupes d'étude et de comités techniques et consultatifs. Le ministre a en outre dans son bureau du personnel technique supplémentaire qu'il peut consulter. Malgré les efforts de tous ces groupes, il y a pénurie d'information. De temps en temps on publie un communiqué de presse dans un but politique. Mais nous ne savons rien de concret. Le ministre refuse de répondre aux questions qu'on lui pose à la Chambre; je le soupçonne de ne pas en connaître les réponses.

Le ministre n'a pas su dire aux députés où en était cette politique globale des transports qu'il avait promise au Canada durant la campagne électorale puis dans le discours du trône. Il ne faut donc pas s'étonner que nous soyons furieux et insatisfaits. Nous en convenons la pagaille règne certes dans les transports. Nous sommes prêts à travailler avec le ministre; mais c'est au gouvernement qu'il appartient de prendre l'initiative. C'est son inaction qui nous irrite, monsieur l'Orateur.

M. Stanfield: Le gouvernement se comporte comme une société secrète.